

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
048-200085223-DE_024_2026-DE

AG E D I

République Française
LOZERE
MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

**Membres en
exercice : 19**

Présents : 19

Votants : 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Clément MEYSSONNIER, Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

**Secrétaire de
séance :**

Jacqueline LIZZANA

DE_024_2026 - Objet : Demande de DETR pour la mise en oeuvre de l'adressage

Le Maire expose au conseil municipal le projet de mise en œuvre de l'adressage sur la commune de Monts-de-Randon.

Le montant estimatif de cette mise en œuvre est estimé à 32 896,55 € HT.

Il expose qu'il convient de solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 à hauteur de 19 737,93 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet ci-dessus et décide de solliciter une subvention de 19 737,93 € au titre de la DETR 2026

La Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,



Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>